



Différences & Changements

Association de thérapie familiale

Membre d'honneur Guy Ausloos

MODALITÉS DE FORMATION 2025

DIFFÉRENCES & CHANGEMENTS est une association loi 1901, créée en 2004, qui a pour but la mise en commun et le partage des compétences systémiques à travers le travail clinique, la formation et l'analyse de la pratique.

Un des principaux projets vise à permettre à toutes les familles quels que soient leurs revenus d'accéder à des entretiens et des thérapies familiales.

Différences et Changements propose de la formation, de la supervision individuelle ou collective, de l'analyse de la pratique professionnelle, des groupes de parole et des journées d'études ou séminaires.

Équipe formateurs permanents systémiques

Arlette OBERHOFFER / Référente Pédagogique / Formatrice

Thérapeute de familles et de couples formée à la thérapie systémique brève centrée solutions, superviseur en analyse des pratiques professionnelles (formée à la supervision systémique), co-fondatrice de PAGES depuis 2000 (Point d'accueil de guidance et d'écoute systémique – Aurec/loire). Membre de l'EFTA (European Family Therapy Association)

Michelle CHALANCON / Référente Handicap / Formatrice

Thérapeute de couples et de familles formée à la thérapie brève centrée solutions, superviseur en analyse des pratiques professionnelles, éducatrice spécialisée. Membre de l'E.F.T.A.

Nathalie RALLET / Formatrice

Thérapeute de couples et de familles, superviseur en analyse des pratiques professionnelles (formée à la supervision systémique), conseillère conjugale et familiale, sexothérapeute. Membre de l'EFTA.

Véronique HARTMAN/ Formatrice

Thérapeute de couples et de familles formée à la thérapie brève centrée solutions, cadre socio-éducative. Membre de l'EFTA.

Auriane LEMAIRE/ Formatrice

Thérapeute de couples et de familles formée à la thérapie brève centrée solutions, éducatrice spécialisée et cadre socio-éducatif. Membre de l'EFTA.

Davide PERLO / Formateur

Thérapeute de couples et de familles, formé à la thérapie familiale, éducateur spécialisé.

Différences & Changements membre de l' EFTA

Siège social : 12 rue de la Badouillère 42000 St ETIENNE – Tel : 04 77 93 22 68

Antenne de Lyon – 97 F Avenue Debourg 69007 LYON – Tel : 04 78 74 55 63 ste.differencesetchangements@gmail.com

Code APE 8690F - enregistrée sous le numéro 82.42.01758.42

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable :

- D'acquérir des connaissances et des outils permettant de repérer les modes d'interactions communicationnelles entre les systèmes humains et environnementaux.
- D'expérimenter des pratiques d'intervention adaptées au contexte professionnel de chacun.
- D'utiliser la lecture systémique dans ses différentes approches notamment l'approche centrée solutions, dans les relations d'équipes, dans la gestion des services ou dans le travail en partenariat et en réseau.

Objectifs pédagogiques opérationnels :

- Comprendre et avoir intégré dans sa globalité et sa diversité l'approche systémique,
- S'être approprié un ou plusieurs concepts théoriques qui ont apporté de nouveaux éclairages,
- Savoir utiliser les apports théoriques et pratiques de l'approche systémique dans la relation d'aide y compris en dehors d'un cadre psychothérapeutique,
- Être capable de s'intégrer dans un contexte de co-thérapie systémique.

PUBLIC VISE

Tous les professionnels de la relation d'aide et d'accompagnement des familles : médecins, psychologues, cadres de santé, éducateurs, assistants sociaux, infirmiers, enseignants, étudiants en master de psychologie ou en médecine, ...

Groupe limité de 12 à 14 personnes maximum.

PRE-REQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables en approche systémique n'est requis pour suivre cette formation.

DURÉE DE LA FORMATION

La formation complète se déroule en quatre années :

- 1er cycle : Initiation à l'approche systémique (140 heures)
- 2ème cycle en deux ans : Approfondissement des concepts et formation à l'intervention systémique et à la thérapie familiale (252 heures). Pour entrer en 2ème cycle, le passage en premier cycle est obligatoire.

En 3^{ème} année de formation :

- Stage d'au moins 50 heures de co-thérapie aux côtés d'un thérapeute systémicien.
- Production d'un écrit suivi d'une soutenance.

- 3^{ème} cycle en un an : Perfectionnement des pratiques systémiques (126 heures), accessible à ceux ayant une formation en systémique de trois ans.

Chaque année comprend un calendrier qui prévoit des regroupements (de deux jours), des journées d'études, colloques et conférences.

LIEUX DE LA FORMATION

Association DIFFÉRENCES & CHANGEMENTS :

- 12, rue de la Badouillère , 42000 Saint-Étienne
- 97 F avenue Debourg, 69007 Lyon 3ème étage

L'organisme de formation se réserve le droit de proposer d'autres lieux de formation, en fonction du contexte.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Approfondissement de textes
- Expérimentation des outils systémiques : exercices pratiques, jeux de rôle
- Travail d'observation sur support vidéo
- Travail sur la famille d'origine (production et présentation d'un génogramme personnel)
- Supervision systémique de la pratique en lien avec le contexte professionnel de chaque stagiaire : réflexion et discussion à partir des situations rencontrées et présentées par les participants.
- Documents didactiques et bibliographie.
- Stage pratique et participation à des entretiens familiaux.
- Mise en place d'adaptations pédagogiques et de modalités de compensations nécessaires aux personnes en situation de handicap

Moyens techniques :

- Téléviseur, caméra, vidéoprojecteur, amplificateur audio
- Ordinateur
- Paper-board

MOYENS D'ÉVALUATION

Au démarrage de la formation, le stagiaire définit ses propres objectifs à atteindre au moyen d'une fiche « fil conducteur » qui sera revisitée à chaque bilan.

A chaque fin de cycle, un bilan est réalisé au cours duquel sont réunis l'équipe de formateurs, les stagiaires, le référent pédagogique et le référent handicap.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et le déroulement de la formation à chaque fin de session de regroupement et à chaque bilan annuel.

En parallèle, une évaluation des moyens de compensation et de la qualité d'accompagnement proposée par l'organisme de formation est réalisée par le stagiaire qui bénéficie de la loi de 2005.

Cette formation fait l'objet d'une évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels au moyen d'un stage et de la production d'un écrit suivi d'une soutenance.

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation sera remise au stagiaire à l'issue des 4 ans de formation.

COÛT DE LA FORMATION

Pour chaque année de formation :

Tarif formation continue : 2800 €

Tarif individuel : 1800 €

Signature d'une convention de formation avant le début de chaque cycle.

Acompte de 200 € à l'inscription. Règlement de la totalité du coût pendant le premier tiers de la formation.

HORAIRES

Vendredi : 9h30 à 18h et Samedi : 9h à 16h30 (Calendriers ci-joints) soit 14h de formation par session.

140 heures réparties en 10 regroupements (vendredis et samedis) de deux jours, une fois par mois.

Chaque regroupement comporte un temps de supervision en groupe réalisé avec le même intervenant, (formateur et thérapeute familial).

Ce temps vise à optimiser l'articulation théorique et clinique avec les pratiques respectives des participants.

DÉLAI D'ACCÈS A LA FORMATION

Toutes les sessions de formation sont en présentiel, sauf contre-indications sanitaires.

Chaque nouvelle promotion démarre en janvier.

Ouverture des inscriptions : à partir du mois de janvier qui précède le démarrage de la nouvelle promotion.

Clôture des inscriptions : 1^{er} décembre soit 1 mois avant le démarrage de la nouvelle promotion.

MODALITÉS D'ACCÈS A LA FORMATION

Pour vous inscrire, contacter la responsable pédagogique, Mme Arlette Caty OBERHOFFER au 06. 66. 32. 18. 11 ou par mail arlobert@aol.com

Après le premier accueil qui permet de prendre connaissance de la demande et des besoins du stagiaire une orientation est proposée aux personnes qui relèvent de la loi 2005 auprès du référent handicap.

Ce dernier analyse la situation spécifique de la personne et propose un plan d'accompagnement compatible avec nos offres de formation ou une réorientation en lien avec les partenaires du secteur.

ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de la démarche d'accueil des personnes en situation de handicap, DIFFÉRENCES ET CHANGEMENTS propose au public bénéficiaire de la loi 2005 un lieu d'accueil adapté à tous.

Actuellement, l'ensemble des locaux ne sont pas complètement accessibles aux PMR. Toutefois, en lien avec le référent handicap, une alternative sera proposée (dématérialisation, cours en ligne, location de salles) en attendant une mise en conformité des sanitaires.

ACCESSIBILITÉ DU PUBLIC HANDICAPÉ A LA FORMATION

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, l'association DIFFÉRENCES ET CHANGEMENTS soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

A ce titre, elle s'engage à :

- Accueillir en formation les personnes en situation de handicap, sans discrimination.
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour permettre de valider leur parcours ;

Des aménagements spécifiques seront étudiés en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place des adaptations pédagogiques et les modalités de compensation nécessaires aux personnes en situation de handicap. Pour toute information ou orientation contacter le référent handicap : Michelle Chalancon 06.84.90.63.76 - michelle.chalancon@orange.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme premier cycle (TF1)

- Historique de la thérapie systémique et épistémologie générale
- Approche processuelle
- Approche structurale
- Approche centrée solutions
- Cadre et contexte
- Approche contextuelle
- Les questions circulaires / les objets flottants
- Les objets flottants/aide contrainte
- Travail en réseau et intelligence collective
- Synthèse des différentes approches et Bilan

Programme deuxième cycle

2^{ème} année (TF2)

- Le premier entretien et la question des prescriptions en thérapie familiale
- Les cycles de vie de la famille
- Approche systémique du handicap survenu à l'âge adulte
- La théorie de l'attachement au sein de la familles
- Travail thérapeutique de réseau & sociogénogramme
- Secrets de famille
- Travail sur la famille d'origine (généogramme)

- La dimension culturelle
- La question des émotions
- La famille d'origine : théorie et mise en pratique de deux objets flottants - Bilan

3^{ème} année (TF3) : NB pas de 3^e année en 2025, programme susceptible d'être revu en 2026

- *Prise en compte de la sexualité*
- *Co-thérapie*
- *Complexité des familles recomposées*
- *Entretien familial centré ressources et compétences*
- *Les thérapies de couple 1*
- *Repérage et prise en compte des traumatismes en thérapie*
- *Thérapie narrative 1 et thérapie contextuelle 2*
- *Thérapies de couple 2*
- *Mises en situation - Bilan*

Programme troisième cycle (TF4)

- La thérapie communautaire
- La thérapie individuelle
- Les fratries
- Violences familiales et thérapies de couples
- Thérapie narrative
- Supervisions systémiques

- Les thérapies familiales avec les enfants
- Deuil et trauma : la croissance post traumatique
- La clinique de Virginia Satir
- Exploration de nouvelles approches systémiques - Bilan



Différences & Changements
Association de thérapie familiale
Membre d'honneur Guy Ausloos

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

L'association Différences et Changements est un organisme de formation professionnelle
Son siège social est fixé au 12 rue de la Badouillère 42000 St Etienne.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par

- Client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès de Différences et Changements.

- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

-CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

-OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

1- OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les Offres de services de Différences et Changements relatives à des commandes passées auprès de Différences et Changements par tout client professionnel.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Différences et Changements, lui permettant d'assurer l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

2- DEVIS ET ATTESTATION

A la demande du client, un devis lui est adressé par Différences et Changements.

Une convention de formation sera ensuite établie entre Différences et Changements et le Client.

Une attestation de présence ou fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement seront fournies au client.

3- DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS.

- Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client, revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation sera adressée après la formation.

- Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Différences et Changements

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Différences et Changements au premier jour de la formation, Différences et Changements se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

- Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client.

Les dates de formation en présentiel sont fixées par Différences et Changements et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

-report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant le début de la formation : aucune indemnité.

-report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation : 20% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client

-report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

4- CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Soit en totalité au début de chaque année de formation soit en 3 versements maximum pour chaque année : avant le 31 janvier – 30 mai – 31 octobre de l'année en cours.

Le règlement est accepté par virement bancaire ou postal ;

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, Différences et Changements pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard d'un montant égal au BCE majoré de 10 points. Différences et Changements aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Différences et Changements.

5- FORCE MAJEURE

Différences et Changements ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Différences et Changements , les désastres naturels, les pandémies, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Différences et Changements.

6- LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Différences et Changements est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de Différences et Changements est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Différences et Changements ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

7- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Différences et Changements pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Différences et Changements.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, Différences et Changements demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

8- DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

9- CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Différences et Changements, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Différences et Changements au Client. Différences et Changements s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Différences et Changements comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Différences et Changements à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activités, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

10-PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS A CARACTÈRE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Différences et Changements aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- La connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Différences et Changements.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent Différences et Changements et auxquelles il aura eu accès.

Différences et Changements conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

11-DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Différences et Changements à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux du Saint-Étienne seront seuls compétents pour régler le litige.